LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 15 décembre 2023

Portant délégation de signature à **Mme Valérie LAURENT ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, **Mme Valérie VIGUIE**, Directrice, **Mme Anne DEMERLIAT**, Directrice, **M. Vincent DENESTE**, Directeur, **M. Olivier DUPONT**, Directeur, **M. Nour-Eddine KALIH**, Directeur à Limoges Métropole

N° 24660

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10

Vu la délibération n°13 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources,

CONSIDERANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que M. Vincent DENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que M. Nour-Eddine KALIH assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources,

ARRETE

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle ressources.
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle ressources.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle ressources.
- Ordres de missions (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du Pôle ressources, limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Tout courrier ou acte de mise en œuvre des financements, notamment les demandes de versement, les demandes d'acomptes, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de missions (et des documents s'y rapportant) à Mme Valérie VIGUIE concernant les documents de la Direction

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Décembre 2023*

ARR_SIGN_24660_LAURENT_ROUX.pdf
(.pdf, 154,8 Ko)

TÉLÉCHARGER